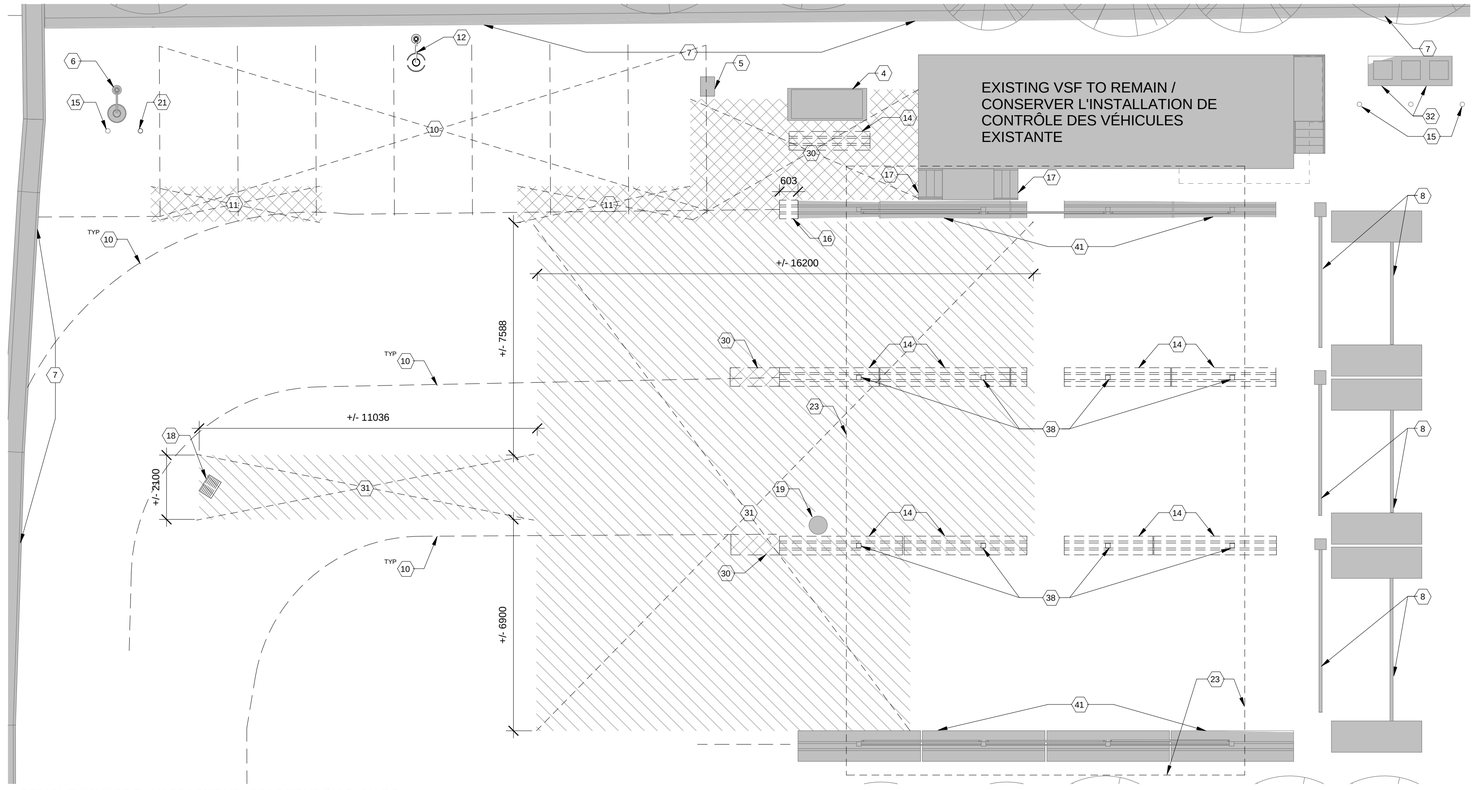

1 / A110 DEMOLITION SITE PLAN FRAGMENT / FRAGMENT DU PLAN DE SITUATION DE LA DÉMOLITION

1 : 100

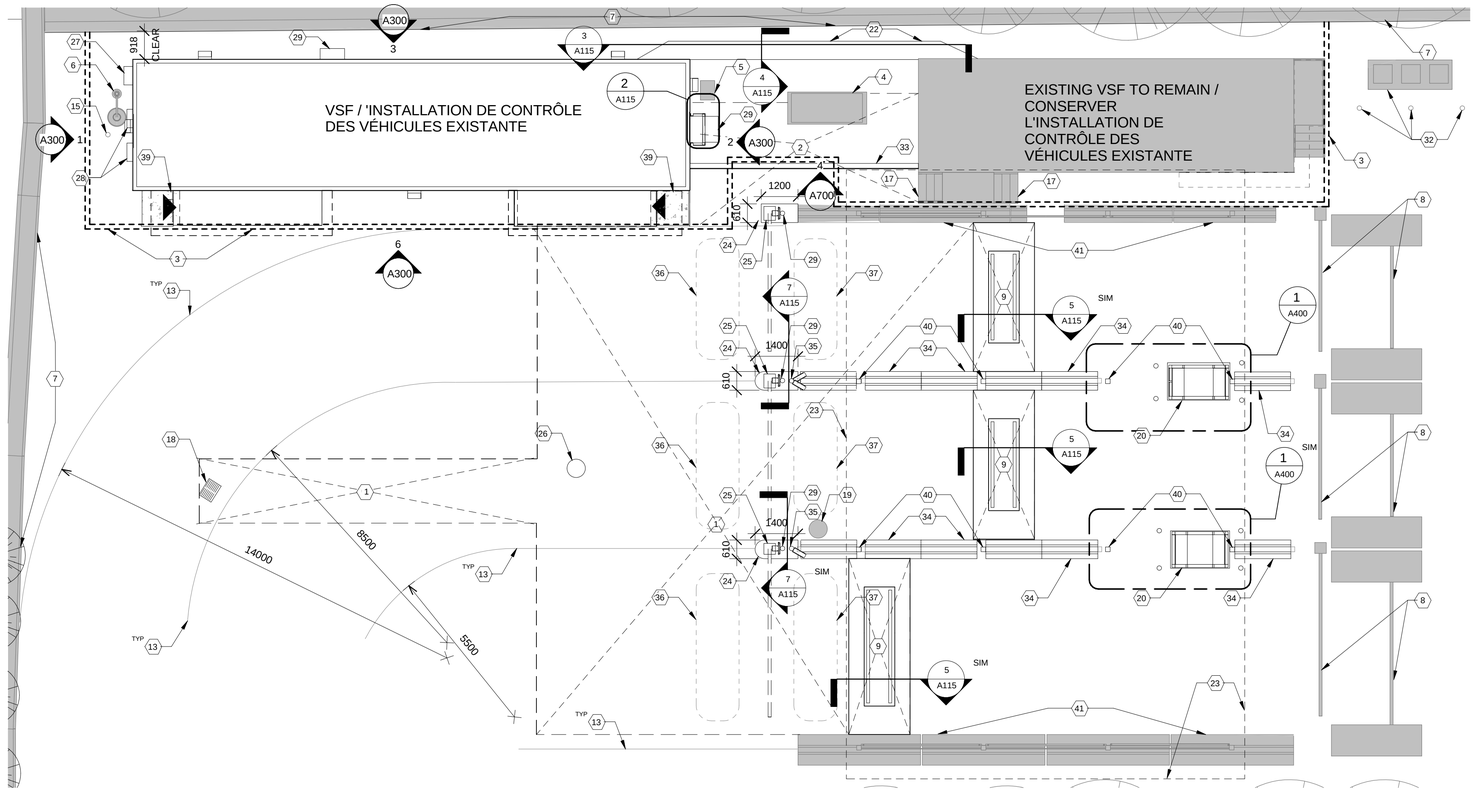

2 / A110 NEW SITE PLAN FRAGMENT / NOUVEAU FRAGMENT DU PLAN DE SITUATION

1 : 100

DRAWING NOTES:

1. ASPHALT PAVING ON COMPACTED BASE. GRADES TO MATCH EXISTING. REFER TO PHASING IN SPECIFICATION.

2. 150mm POURED CONCRETE SLAB ON COMPACTED BASE. GRADES TO MATCH EXISTING. REFER TO PHASING IN SPECIFICATION.

3. DARK DASH LINE INDICATES FUTURE BLAST PANEL SYSTEM LOCATION BY OTHERS.

4. EXISTING GENERATOR TO REMAIN, REFER TO ELECTRICAL FOR RELATED WORK.

5. EXISTING ELECTRICAL HANDHOLE TO REMAIN. MAINTAIN ACCESS.

6. EXISTING SECURITY CAMERA POLE AND BASE TO REMAIN.

7. EXISTING STONE RETAINING WALL TO REMAIN.

8. THREE EXISTING PAIRED TRAFFIC BARRIERS TO REMAIN.

9. REFER TO DETAIL 5/A115 FOR CONCRETE MASS UVIS UNIT. CONFIRM FINAL LOCATION W/ DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE.

10. GRIND OFF EXISTING PAINTED TRAFFIC LINES.

11. SAWCUT AND REMOVE ASPHALT. RE-COMPACT EXISTING BASE FOR CONCRETE.

12. REMOVE EXISTING LIGHT STANDARD AND EXISTING UNDERGROUND CONCRETE PIER. REFER TO ELECTRICAL.

13. TYPICAL: PAINT TRAFFIC LINES WHERE SHOWN.

14. EXISTING CONCRETE JERSEY BARRIER TO BE REMOVED SEQUENTIALLY. CO-ORDINATE REMOVAL W/ STRUCTURAL COLUMN REMOVAL AND REPLACEMENT.

15. EXISTING BOLLARD TO REMAIN.

16. SAWCUT AND REMOVE PART OF EXISTING CONCRETE JERSEY BARRIER TO ALIGN W/ EXISTING END OF WEST BARRIER..

17. EXISTING STAIRS AND LANDING TO REMAIN.

18. EXISTING CATCH BASIN TO REMAIN.

19. EXISTING MANHOLE TO REMAIN.

20. GUARD BOOTH. REFER TO DETAILS.

21. REMOVE EXISTING BOLLARD.

22. INSULATED SERVICES ENCLOSURE. REFER TO DETAIL. COORDINATE W/ MECHANICAL AND ELECTRICAL.

23. DASH LINE INDICATES EXISTING ROOF CANOPY ABOVE TO REMAIN.

24. 200mm RAISED CONCRETE CURB ISLAND. LOCATE ISLAND TO PERMIT INSTALLATION OF VEHICLE LANE BARRIER. REFER TO DETAIL 6/A115.

25. LIFT GATES. SUPPLIED BY DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. INSTALLED BY THIS CONTRACT. CONFIRM LOCATION WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. REFER TO ELECTRICAL.

26. NEW MANHOLE. REFER TO CIVIL.

27. NEW ATS. REFER TO ELECTRICAL.

28. NEW WALL MOUNTED ELECTRICAL PANEL. REFER TO ELECTRICAL.

29. TRAFFIC LIGHT AND 1800mm HIGH POLE SUPPLIED BY DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. INSTALLED BY THIS CONTRACT. CONFIRM LOCATION WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. REFER TO ELECTRICAL.

30. CROSS HATCH INDICATES: SAWCUT AND REMOVE EXISTING ASPHALT FOR EXCAVATION OF ELECTRICAL, CIVIL AND NEW CONCRETE. REFER TO PHASING IN SPECIFICATION.

31. DIAGONAL HATCH INDICATES: SEQUENTIALLY SAWCUT AND REMOVE EXISTING ASPHALT FOR EXCAVATION OF ELECTRICAL, CIVIL AND NEW ASPHALT. REFER TO PHASING IN SPECIFICATION.

32. EXISTING HYDRAULIC PUMPS AND BOLLARDS TO REMAIN.

33. SUPPLY AND INSTALL PAINTED CEDAR FENCE AND GATE. REFER TO DETAILS.

34. VEHICLE LANE BARRIERS. SUPPLIED BY DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. CONTRACTOR TO FILL LANE BARRIERS W/ ROCK SALT AFTER INSTALLATION. INSTALLED BY THIS CONTRACT. CONFIRM LOCATION WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE.

35. LPR AND POLE SUPPLIED BY DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. INSTALLED BY THIS CONTRACT. CONFIRM LOCATION WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. REFER TO ELECTRICAL.

36. LIFT GATE LOOP BELOW ASPHALT. CONFIRM LOCATION WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. REFER TO ELECTRICAL.

37. UVIS LOOP BELOW ASPHALT. CONFIRM LOCATION WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. REFER TO ELECTRICAL.

38. REFER TO STRUCTURAL FOR SEQUENTIAL REMOVAL AND REPLACEMENT OF EXISTING COLUMNS AND RELATED TEMPORARY SHORING. REFER TO SPECIFICATION AND DETAIL 4/A100 FOR PHASING RESTRICTIONS.

39. POURED CONCRETE STEP/ LANDING EXTENSION OF SLAB BELOW STAIR ENCLOSURE.

40. REFER TO STRUCTURAL FOR NEW COLUMNS AND CONCRETE PIERS INSTALLED SEQUENTIALLY.

41. EXISTING CONCRETE JERSEY BARRIERS TO REMAIN.

NOTES DU DESSIN:

1. PAVÉ D'ASPHALTE SUR UNE BASE COMPACTÉE. LES NIVEAUX DOIVENT CONCORDER À L'EXISTANT. SE RAPPORTER AU DEVIS DE LA MISE EN ÉTAPES.

2. 150mm DALLE DE BÉTON COULÉ SUR UNE BASE COMPACTÉE. LES NIVEAUX DOIVENT CONCORDER À L'EXISTANTE. SE RAPPORTER À LA MISE EN ÉTAPES DU DEVIS.

3. LA LIGNE POINTILLÉE NOIRE INDIQUE L'EMPLACEMENT DES PANNEAUX DE L'EXPLOSION FUTURE PAR D'AUTRES.

4. LE GÉNÉRATEUR EXISTANT DOIT ÊTRE CONSERVÉ. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE POUR LES TRAVAUX CONNEXES.

5. LE TROU DE MAIN EXISTANT DE L'ÉLECTRIQUE DOIT ÊTRE CONSERVÉ. CONSERVER L'ACCÈS.

6. LE POTEAU ET LA BASE DE LA CAMÉRA DE SÉCURITÉ EXISTANTE DOIT ÊTRE CONSERVÉ.

7. LE MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE DOIT ÊTRE CONSERVÉ.

8. TROIS PAIRES DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES.

9. SE RAPPORTER AU DÉTAIL 5/A115 POUR L'ÉLÉMENT DE MAÇONNERIE EN BÉTON. CONFIRMER L'EMPLACEMENT FINAL AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

10. ENLEVER À LA MEULE LES LIGNES DE TRAFFIC PEINTURÉES.

11. COUPER À LA SCIE ET ENLEVER L'ASPHALTE. RE-COMPACTER LA BASE DE BÉTON EXISTANTE.

12. ENLEVER LE LAMPADAIRE EXISTANT ET LE PILIER DE BÉTON SOUTERRAIN. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

13. TYPIQUE: PEINTURER LES LIGNES DE TRAFFIC LÀ OÙ C'EST INDIQUÉ.

14. LA BARRIÈRE EN BÉTON JERSEY EXISTANTE DOIT ÊTRE ENLEVÉE SÉQUENTIELLEMENT. COORDONNER L'ENLÈVEMENT AVEC L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT DE LA COLONNE PORTANTE.

15. LA BORNE DE PROTECTION EXISTANTE DOIT ÊTRE CONSERVÉE.

16. COUPER À LA SCIE ET ENLEVER UNE PARTIE DE LA BARRIÈRE EN BÉTON JERSEY EXISTANTE AFIN DE L'ALIGNER AVEC L'EXTRÉMITÉ EXISTANTE DE LA BARRIÈRE OUEST.

17. L'ESCALIER ET LE PALIER EXISTANT DOIT ÊTRE CONSERVÉ.

18. LE BASIN RÉCEPTEUR EXISTANT DOIT ÊTRE CONSERVÉ.

19. LE TROU D'HOMME EXISTANT DOIT ÊTRE CONSERVÉ.

20. POSTE DU GARDE. SE RAPPORTER AUX DÉTAILS.

21. ENLEVER LA BORNE DE PROTECTION EXISTANTE.

22. ENCEINTE ISOLÉE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. SE RAPPORTER AU DÉTAIL. COORDONNER AVEC LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRIQUE.

23. LA LIGNE POINTILLÉE INDIQUE L'AUVENT DU TOIT EXISTANT AU-DESSUS QUI DOIT ÊTRE CONSERVÉ.

24. 200mm BORDURE DE BÉTON DE L'ÎLOT SURÉLEVÉ. TROUVER L'EMPLACEMENT DE L'ÎLOT AFIN DE POUVOIR INSTALLER LA BARRIÈRE DE LA VOIE DES VÉHICULES. SE RAPPORTER AU DÉTAIL 6/A115.

25. BARRIÈRES À RABATTEMENT QUI ONT ÉTÉ FOURNIES PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. INSTALLÉES DANS CE CONTRAT.

26. NOUVEAU TROU D'HOMME. SE RAPPORTER AU CIVIL.

27. NOUVEAU ATS. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

28. NOUVEAU PANNEAU ÉLECTRIQUE FIXÉ AU MUR. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

29. FEU DE CIRCULATION ET POTEAU DE 1800mm DE HAUT FOURNI PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. INSTALLÉ DANS CE CONTRAT. CONFIRMER L'EMPLACEMENT AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

30. LA SECTION HACHURÉE TRANSVERSALEMENT INDIQUE DE: COUPER À LA SCIE ET ENLEVER L'ASPHALTE EXISTANT POUR L'EXCAVATION DE L'ÉLECTRIQUE, DU CIVIL ET POUR LE NOUVEAU BÉTON. SE RAPPORTER AU DEVIS POUR LA MISE EN ÉTAPES.

31. LA SECTION HACHURÉE DIAGONALEMENT INDIQUE: COUPER SÉQUENTIELLE À LA SCIE ET ENLEVER L'ASPHALTE EXISTANT POUR L'EXCAVATION DE L'ÉLECTRIQUE, DU CIVIL ET POUR LE NOUVEAU BÉTON. SE RAPPORTER AU DEVIS POUR LA MISE EN ÉTAPES.

32. LES POMPES HYDRAULIQUES ET LES BORNES DE PROTECTION EXISTANTES DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES.

33. FOURNIR ET INSTALLER LA CLÔTURE EN CÈDRE ET LA BARRIÈRE PEINTURÉES. SE RAPPORTER AUX DÉTAILS.

34. BARRIÈRES DES VOIES DE VÉHICULES. FOURNI PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. INSTALLÉ DANS CE CONTRAT. CONFIRMER L'EMPLACEMENT AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. ENTREPRENEUR DOIT REMPLIR COMPLÉTEMENT LES BARRIERES DE VOIE AVEC LE SEL GEMME, APRÈS L'INSTALLATION.

35. "LPR" ET POTEAU FOURNI PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. INSTALLÉS DANS CE CONTRAT. CONFIRMER L'EMPLACEMENT AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

36. LA BOUCLE DE LA BARRIÈRE À RABATTEMENT SOUS L'ASPHALTE. CONFIRMER L'EMPLACEMENT AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

37. BOUCLE UVIS SOUS L'ASPHALTE. CONFIRMER L'EMPLACEMENT AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. SE RAPPORTER À L'ÉLECTRIQUE.

38. SE RAPPORTER À LA STRUCTURALE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT SÉQUENTIELS DES COLONNES EXISTANTES ET À L'ÉTAYAGE TEMPORAIRE NÉCESSAIRE. SE RAPPORTER AU DEVIS ET AU DÉTAIL 4/A100 POUR LES RESTRICTIONS DANS LA MISE EN ÉTAPES.

39. MARCHE EN BÉTON COULÉ/ EXTENSION DU PALIER DE LA DALLE SOUS L'ENCEINTE DE L'ESCALIER.

40. SE RAPPORTER À LA STRUCTURALE POURLES NOUVELLES COLONNES ET LES PILIERS DE BÉTON INSTALLÉS SÉQUENTIELLEMENT.

41. BARRIÈRE EN BÉTON JERSEY EXISTANTE DOIT ÊTRE CONSERVES.

Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Project Delivery & Professional/Technical Services
Architecture & Interior Design
Real Property Operations Solutions

Exécution de Projets et Services Professionnels/ Techniques
Architecture et Design d'intérieur
Solutions des Opérations Immobilière

401_180 metcalfe street_ottawa canada K2P 1P5
project no. 13-486 t° 613.237.6162
www.schoeler.on.ca f° 613.237.6164

since 1958
schoeler & heaton architects inc

ONTARIO ASSOCIATION OF ARCHITECTS
JONATHAN WARREN
LICENCE 5109

TRUE NORTH/ NORD VRAI

PROJECT NORTH/PROJET NORD

REV'N		DATE
4	ISSUED FOR TENDER/ ÉMIS POUR LA SOUMISSION	AUG 01-2013
3	ISSUED FOR 99%/ ÉMIS POUR LA REVISON 99%	JUN 03-2013
2	ISSUED FOR 90%/ ÉMIS POUR LA REVISON 90%	APR 29-2013
1	ISSUED FOR 33%/ ÉMIS POUR LA REVISON 33%	MAR 19-2013

project

VEHICLE SCREENING FACILITY UPGRADES

OTTAWA, ON

AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE DES VÉHICULES

OTTAWA, ON

drawing

DEMOLITION AND NEW SITE PLAN FRAGMENTS / DÉMOLITION ET NOUVEAU FRAGMENT DU PLAN DE SITUATION

designed	SH	concu
date		
drawn	NC	dessine
date		
reviewed	SO	examine
date		
approved	JH	approuve
date		
Tender	ISABELLE DESLANDES	Soumission
PWC Project Manager	Gestionnaire de projets TPC	
Project number	R.054087.011	No. du projet
Drawing no.	A110	No. du dessin